

DELIVREE EN L'APPLICATION DE L'ARTICLE 2° du I de l'article 6 de la loi N° 2018-771 du 5 septembre 2018
Qualité des actions concourant au développement des compétences

AB GOLF TRAINING

LIEU DIT BEAUFORT – 32320 BASSOUES

N° SIRET : 91300059200026
N° déclaration d'activité : 76320087732

Satisfait aux exigences définies par

- Article 1 du décret N° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle modifié
- Le Décret 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences modifié
- Articles 1 et 3 de l'arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit modifié
- Le Règlement de certification en vigueur disponible sur le site internet Socotec Certification France

Pour la ou les catégorie(s) d'action suivante(s) définies par le Code du Travail :

- L. 6313-1 – 1° : Actions de formation
- L. 6313-1 – 2° : Bilans de compétences
- L. 6313-1 – 3° : Actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV de la partie législative
- L. 6313-1 – 4° : Actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

Délivré le : 30/10/2023
Valable jusqu'au : 12/12/2025

*(Sous réserve du maintien de la conformité aux exigences applicables
Seule la présence sur la liste publique des organismes de formation
certifiés publiée par les autorités gouvernementales atteste de la
validité du présent certificat.)*

Thomas HENNION Directeur Opérationnel

